

DÉCISION 2025 / 15

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

D É C I S I O N - N ° 1 5

OBJET : Location salle des fêtes

Le maire de la commune de DURAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°34 du 17 juin 2021 donnant délégation de pouvoir au maire et pour la durée de son mandat ;

DECIDE:

ARTICLE 1 : De louer la salle polyvalente :

- Le jeudi 13 mars 2025 au CDG32, place du maréchal Lannes 32000 AUCH, pour la tenue d'un examen professionnel, et pour un montant de 300 €.

ARTICLE 2 : D'informer le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 03/03/2025

Le maire, Jean-Marc DUPUY